

# UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Droit-Economie-Sciences Sociales

SESSION	Juin 2018
Année d'Etude	1ère année de Master Droit
Discipline	Comptabilité des Sociétés (1031)
Titulaire du cours	M. Fabrice Bruant
Document autorisé	PCG sans commentaire

Les candidats devront traiter au choix, l'un des deux sujets suivants (sujet théorique ou sujet pratique)

## SUJET THEORIQUE

- 1) La Comptabilité : son organisation et le principe de la partie double ( la codification et les intérêt de la classification des comptes ne seront pas abordés)
- 2) Les Missions du Conseil d'Administration et les Assemblées (domaine de L'AGO et Droit et Décisions des actionnaires )
- 3) Les Capitaux propres : définition et composition

## SUJET PRATIQUE

Soit l'entreprise MIROIR ayant le bilan suivant au 31/12/n (K€):

ACTIF				PASSIF	
	brut	amort.	net		
Installations techniques	162000	13500	148500	Capital	350000
Stocks mat.1ères	184780	4780	180000	Provisions règlementées	16880
Client	285000	0	285000	Emprunt et dettes (1)	
Banque	131005	0	131005	auprès d'établis.de crédit	160000
				Dettes Fiscales et sociales	56625
				Fournisseur	161000
			<u>744505</u>		<u>744505</u>

(1) dont 66000 de concours bancaire à court terme

Installations technique: amortissement sur 8 ans: méthode linéaire.  
la société a utilisé l'amortissement dégressif comme amortissement maximal  
(provisions règlementées;coefficient multiplicateur : 1.25 ; 1,75 ; 2.25 )

La société effectue les opérations suivantes sur l'exercice N+1

- 1) Ventes de l'exercice: 592000 le client a réglé par chèque 65% du montant
- 2) Achat de mat.1ères : 460000 réglés par chèque à hauteur de 60% du montant
- 3) Achat d'une machine le 1/12/N+1 90000 , payée par virement bancaire pour 50% et 50% à crédit ; (mêmes conditions que l'installation technique pour le calcul de l'amortissement)
- 4) Remboursement du concours bancaire 66000 + 990 d'intérêts
- 5) Les frais de personnel et charges sociales réglés par virement bancaire s'élèvent à 84000
- 6) les clients règlent leurs dettes à EPINE ( 285000 fin année N) à hauteur de 250000 €
- 7) La société règle ses fournisseurs par chèque : 161000 et ses Dettes fiscales et sociales : 56625
- 8) les agios concernant l'emprunt bancaire à +1an s'élèvent à 2050 réglés par chèque
- 9) Le stock en fin d'exercice s'élève à 175000
- 10) la provision sur stock comptabilisée au 31/12/n n'a plus lieu d'être comptabilisée

**Les étudiants feront abstraction de toute T.V.A.(taxe sur la valeur ajoutée) dans ce problème**

### QUESTIONS

- 1) Veuillez comptabiliser les écritures de l'exercice N+1 puis établir le bilan au 31/12/N+1 à partir des comptes en T et de la balance générale.
  - 2) Le Directeur Général de la société EPINE vous demande quelle est la signification de la ligne au passif "Provisions règlementées"
  - 3) Pour quelle raison le solde Client au 31/12/N peut ne pas être soldé au 31/12/N+1 ? Que proposez -vous ?
- Bon courage.**